

**NOTE DE MAITRE NICOLAS LECOQ-VALLON DU 29 NOVEMBRE 2017**

**Affaire : SEGUREL / RECHERCHE DES BANQUES**

**Nos Réf. : 21235 - NLV/AL/IB**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la procédure collective, certains clients AMADEUS et CORALYS reçoivent des courriers de contestation de créances de la part de Maîtres Valérie LELOUP-THOMAS et Bernard CORRE en qualité de liquidateurs judiciaires de la société ARISTOPHIL.

Il convient de nous adresser ce courrier dans les plus brefs délais afin que nous traitions ces contestations dans les délais impartis.

En effet, à compter de la date à laquelle vous avez reçu le courrier, nous avons un délai de **30 jours** pour agir.

**Nicolas LECOQ-VALLON**

Fait à Paris,  
Le 29 novembre 2017.